

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction de l'Hôtel de Police de Cayenne

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

1	7	9	7	3	0	0	1	5	0	0	0	1	5
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39b) Travaux, construction et opération d'aménagement qui crée une surface de plancher comprise entre 10000 m² et 40000 m² et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectare.	La surface de plancher du nouvel Hôtel de Police est estimée à 11 829 m². Elle est donc comprise dans l'interval.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le bâtiment du futur Hôtel de Police de Cayenne est destiné à rassembler en un seul site l'ensemble des directions et services de la Police Nationale de Cayenne sur l'ancien Campus Saint-Denis.

Actuellement le site fait l'objet d'une démolition autorisée (PD 973 302 18 10002) des édifices ayant accueillis les installations de l'Université de Guyane.

Ce futur ensemble d'Hôtel de Police comprendra plusieurs bâtiments allant du simple Rez de Chaussé au R+3 avec des espaces associés.

Il se composera des bâtiments principaux A, B & C formant un Π avec une cours de service associée.

Les bâtiments annexes tels que le Chenil de 6 box (F), l'Atelier Garage (D) et le Stand de Tirs fermé (E) sont quant à eux en Rez de Chaussée.

Le stationnement permettra d'accueillir les 118 véhicules de service et d'intervention ainsi que les 183 véhicules du personnels et intervenants.

L'ensemble sera complété par un Parvis d'entré associé à des espaces verts harmonieusement répartis.

4.2 Objectifs du projet

- Accueillir l'ensemble des Services de de la Direction Territoriale de la Police Nationale de la Guyane.
- Doter l'Hôtel de Police d'une image contemporaine, claire et attrayante, qui soit un repère structurant dans la ville.
- Concevoir un bâtiment adapté aux diverses fonctionnalités et contraintes des services de Police, et prenant également en compte dans sa démarche conceptuelle et constructive, les préoccupations de bien-être des usagers et de qualité environnementale globale.
- Proposer un équipement hautement protégé, à l'architecture sensible à son contexte.
- Adapter au mieux le bâtiment au climat local (sobriété conceptuelle, juste dimensionnement des ouvrages et des équipements techniques, utilisation des ressources locales durables comme le bois, protection solaire passive, ventilation naturelle favorisée, climatisation maîtrisée, ...) et ainsi affirmer le rôle exemplaire de l'Etat dans la lutte contre le changement climatique.
- Préserver et enrichir la biodiversité du site (situation du projet remarquable, jouxtant le Jardin Botanique Tropical,...).

dito annexes 07 & 08...

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ce chantier se veut respectueux de l'environnement dans le prolongement des efforts de qualité environnementale mis en œuvre lors de la conception du bâtiment.

Tout chantier de construction génère des nuisances sur l'environnement proche et lointain, aussi, il a été mis en place une charte afin d'accompagner au mieux les acteurs liés aux travaux à venir.

Les dispositions retenues dans le cadre d'un chantier « à faibles nuisances » ont pour objectif de limiter ces nuisances au bénéfice des riverains, du personnel de chantier et de l'environnement en général.

dito annexe 09...

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La phase d'exploitation est celle d'un bâtiment administratif de bureaux classique sauf pour quelques zones spécifiques dont les nuisances sont maîtrisées telles que :

- le chenil d'une capacité d'accueil de 6 chiens, situé à plus de 100m de toute habitation et ses nuisances peuvent être qualifiées de ponctuelles et d'origine naturelle ;
- le stand de tir est un bâtiment fermé, couvert et insonorisé. Sa conception répond scrupuleusement aux Normes Technique de Conception et d'Exploitation des stands de tir couverts telles que celles du référentiel de la Police Nationale n° 2020/01.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de Démolir n° PD973 302 18 10002
Permis de Construire en cours de finalisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
La superficie du terrain d'assiette de l'opération est de 3,1 hectares. Le bâtiment, en forme de U, édifié en R+3, s'inscrit sensiblement dans un carré de 90m de côté. Il a une hauteur de 16,7m par rapport au terrain naturel. Sa SDP est estimée à 10 555m². L'atelier garage construit à RDC (hauteur 7,60m) s'inscrit dans une figure rectangulaire de 27m x 36m, pour une SDP de 740m². Le stand de tir construit à RDC (hauteur de 4,60 m) s'inscrit dans un rectangle de 16m x 37m pour une SDP de 534 m²	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Avenue de l'Amiral Jean d'Estrées
97300 Cayenne
Guyane

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :Long. __° __' __" __Lat. __° __' __" __

Point d'arrivée :Long. __° __' __" __Lat. __° __' __" __

Communes traversées :

Aucune

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF des côtes rocheuses de l'Isle de Cayenne est située à proximité. dito annexe 10...
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	Cayenne est une commune littorale
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Au regard du Plan de Prévention des Risques Naturels de l'Ile de Cayenne, le projet est concerné par les risques d'inondations, littoraux et mouvements de terrain. Les études préalables à la révision sont en cours.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet tente d'équilibrer dans le cadre de sa démarche QEA les excédents et apports de matériaux par la réutilisation in situ de matériaux issus du concassage des ouvrages démolis. Toute la terre végétale sera ré utilisée in situ après décapage et stockage adapté.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Certaine zones de stationnement recevront des matériaux issus de carrières tels que Graves Non Traitées (GNT) en simple revêtement.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Protection stricte des sujets de haute tige existants. Mise en oeuvre de grandes aires plantées en continuité avec celles du jardin botanique implanté sur la parcelle voisine
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou marines n'est envisagé dans le cadre de ce projet. Le site accueille actuellement les installations de l'ancien campus universitaire de Cayenne ainsi que celles de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers de Cayenne.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Site non soumis aux aléas des risques énoncés au PPRN de l'Isle de Cayenne.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Les trafics engendrés de part l'activité du site sont répartis dans la journée et la mise en commun des services de police réduit le trafic global de ces véhicules en réduisant le nombre total de véhicules de police sur l'Isle de Cayenne et en éliminant les déplacements inter-services.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le projet est générateur de bruit mais ces nuisances sont minimisées : - sirènes des véhicules : très occasionnelles et équipées d'une sourdine - stand de tir : couvert, fermé et insonorisé. Conception répondant au Référenciel Technique de Conception des stands de tir couverts - groupe froid : faible niveau acoustique et positionnement sous le vent - chenil : nuisances ponctuelles et localisation sous le vent

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Aucune combustion si ce n'est celle très occasionnelle du groupe électrogène Celle causée par les véhicules fréquentant le site sont minimales et n'ont pas d'impact sur les habitations avoisinantes qui sont situées au vent par rapport au site.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	La minimisation de l'impact du projet en termes de pollution lumineuse se traduira par un éclairage adapté (vers le bas) et une coupure de tous les éclairages sauf ceux liés à la sécurité à une heure donnée en début de nuit
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les EU, les EV ainsi que les EP seront raccordées au réseau de la ville. Une cuve de récupération des eaux de pluie pour le nettoyage des véhicules sera installée.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	- Les éléments issus du désamiantage des bâtiments existants seront traités selon le Plan de Retrait établi et déposé le 24 juil 19. /- Les Résidus de poudre et de plombs du Stand de Tir recevront un traitement spécifiques adaptés. /- Les déchets liés aux activités tertiaires du bâtiment tels que papier, carton, verre,... seront valorisés. /- Les déchets Spéciaux liés au fonctionnement du garage (huiles, batteries,...) seront récupérés et traités selon un procédé adapté.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Prise en compte des dispositions formulées dans l'Etude d'Inventaire et Etat Sanitaire du Campus de Saint-Denis de Cayenne. dito annexe 11...
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de Transport en Commun en Site Propre sur l'Isle de Cayenne (TCSP) en cours d'étude impactera favorablement le projet en diminuant le nombre de véhicules accédant au site.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Projet conduit en démarche de Qualité Environnementale Amazonienne (QEA) abordant la maîtrise de tous les comforts, la qualité de l'air, la minimisation de besoins énergétiques et de divers autres impacts écologiques développés en annexe 12...

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de l'exemplarité environnementale globale qui, depuis l'émergence du projet, est au cœur de la conception de celui-ci, ainsi que dans sa réalisation et dans sa vie en œuvre, il ne nous semble pas nécessaire qu'une évaluation environnementale complémentaire soit menée. En effet, au delà de la «demande», d'une conception HQE forte telle que souhaitée par le Ministère de l'Intérieur, la réponse apportée par la Maîtrise d'Œuvre peut être qualifiée de « Très Approfondi » ou « Approfondi » sur la plupart des cibles déclinées dans le contexte guyanais par une approche dite de « Qualité Environnementale Amazonienne ». L'annexe 12 décrit l'approche systémique portée dans la concrétisation de ces objectifs et mesures tant dans ses dimensions qualitatives (confort global des agents) que performantelles (dépenses énergétiques, etc)

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 07 - Notice de présentation du projet destinée au dossier de dépôt du Permis de Construire (PC4). Annexe 08 - Perspectives du concours Annexe 09 - Charte Chantier à Faible Nuisance Annexe 10 - Vue aérienne de la ZNIEFF des Côtes Rocheuses de l'Île de Cayenne, située à proximité du site d'implantation Annexe 11 - Étude d'Inventaire Patrimoniale Annexe 12 - Note de présentation de la démarche environnementale du projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



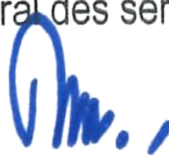
Fait à

CAYENNE

le,

30 avril 2020

Signature

Pour le préfet, le sous-préfet
secrétaire général des services de l'État

Paul-Marie CLAUDON